



**PLAN DE SITUATION**  
Ech : 1 : 5000

Propriété intellectuelle.  
L'article L1111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte « ... jouit sur [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » qui comporte « des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »  
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures. »

Responsabilité de l'architecte.  
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.



Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) le sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.  
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux le sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif : ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.  
Il appartient à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'avèreraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes et règles en vigueur.

**PROJET SAPHOR CORIOLIS**  
Construction d'un bâtiment industriel et de bureaux  
ZA Coriolis 71210 TORCY



Dessiné par: CD      Approuvé par: DO

<b>DEMANDEUR :</b>  ALCE Joaillerie Groupe MCGP	ALCE JOAILLERIE 4, RUE DE LA PAIX 75002 - PARIS T: 01 82 82 01 63 <b>ALCE Joaillerie</b> 360 allée Gustave Eiffel 71207 Le Creusot 03 82 32 12 22 TVA: FR261823195680 SIRET (établissement) : 982 385 080 00022 RCS Paris : SAS	<b>ARCHITECTE :</b>  A26 165 bis, RUE DE VAUGIRARD 75015 - PARIS T: 01 70 75 52 80 A26 Architectures 165bis rue de Vaugirard - 75015 Paris www.a26.eu SAS au Capital de 67 000 € NAF 7111Z - SIRET 790 031 645 00035 Ordre N° National 515736 TVA FR 51 790 031 645
---	---	--

<b>BET :</b>  Agence de Lyon 23 avenue Georges POMPIDOU 69003 LYON T: 01 49 04 55 00	<b>BET ENVIRONNEMENT :</b>  ACTIERRA 18 rue des deux Gares 92500 RUEIL MALMAISON T: 01 49 04 55 00
--	--

<b>PAYSAGISTE :</b>  L'ATELIER L'atelier 4 15, route de la Vallée 25870 BONNAY T: 06 75 88 84 73	<b>BUREAU DE CONTRÔLE :</b>  SOCOTEC Tour Pacific, 13 Cr Valmy 11, 92977 PARIS LA DÉFENSE CEDEX T: 01 40 90 46 00
---	---

**PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF**

**PLAN DE SITUATION**

ECHELLE : Comme indiqué	DATE : 27/02/2026	FORMAT : A2	<b>PC1</b>
352.02 - PCM	A26 - ARC	SIT - PLN - TN - A	
N° Affaire	Phase	Emetteur	Lot
		Bâtiment	Nature
		Niveau	Indice
			N°Chrono

